

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2260

Lyon 7e et St Fons - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition consentie par EDF au profit de la Ville de Lyon d'un terrain sis rue de Surville en limite de Lyon 7e et de la commune de Saint Fons – EI 99 061

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2260 - LYON 7E ET ST FONTS - AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CONSENTIE PAR
EDF AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON D'UN TERRAIN
SIS RUE DE SURVILLE EN LIMITE DE LYON 7E ET DE LA
COMMUNE DE SAINT FONTS – EI 99 061 (DIRECTION
CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

EDF est propriétaire d'un terrain d'une surface de 52 014 m² de
sections cadastrales CH 256, AB 355 et AB 356, situé sur les communes de Lyon
et de Saint Fons entre la rue de Surville au Nord, la voie de chemin de fer à l'Est,
le boulevard Laurent Bonnevey au Sud, et le chemin séparatif avec les jardins
ouvriers à l'Ouest.

La convention de mise à disposition en date du 19 juillet 2004,
consentie à titre gratuit à la Ville de Lyon, conformément à la délibération
n° 2004/4007 du 28 juin 2004, arrive à échéance le 18 juillet 2016.

Ce terrain est destiné uniquement à des fins d'emplacements de
stationnements aériens, dont les conditions d'utilisation sont limitées et liées à
l'homologation du stade de Gerland pour les grandes compétitions.

Dans le cadre de cette homologation du stade de Gerland pour les
grandes compétitions, il convient de prévoir la mise à disposition d'un certain
nombre de places de stationnement à proximité du stade. Ce terrain peut ainsi
accueillir 2 000 places de parking environ.

La Ville de Lyon, souhaitant à cet effet prolonger son occupation, a
sollicité EDF afin d'obtenir la reconduction de cette convention, dans les mêmes
conditions que précédemment.

Compte tenu des besoins et des intérêts poursuivis par la Ville de
Lyon quant à l'utilisation de ce terrain, il vous est ainsi proposé d'accepter par un
avenant n° 1 à la convention susvisée, la prolongation de cette mise à disposition
pour une durée de 5 ans, prenant effet à compter du 19 juillet 2016.

Vu la délibération n° 2004/4007 du 28 juin 2004 ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La prolongation de la mise à disposition, à titre gratuit, du terrain sis rue de Surville sur les communes de Lyon 7^e et de Saint Fons, consentie par EDF au profit de la Ville de Lyon aux conditions sus évoquées, est approuvée.

2. L'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition susvisé, établi entre la Ville de Lyon et EDF, prenant effet à compter du 19 juillet 2016, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY